

de mise en vigueur

du 10 mars 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Les décrets ci-après du 8 décembre 2020 publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 22 décembre 2020, entrent en vigueur le 1er janvier 2021 :

- a. décret du 8 décembre 2020 relatif à l'adhésion du Canton de Vaud au Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) (BLV 935.97.1);
- b. décret du 8 décembre 2020 relatif à l'adhésion du Canton de Vaud à la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) (BLV 935.98.1).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 mars 2021.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 16 mars 2021